

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Hans-Rudolph Merz
Chef du Département fédéral des finances
Bundesgasse 3
3003 Berne

Réf. : MFP/15003521

Lausanne, le 25 février 2009

Procédure de consultation sur l'avant-projet de loi fédérale sur l'exonération fiscale de la solde allouée pour le service du feu

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de l'avant projet de loi sous rubrique, qui suscite de sa part les remarques suivantes.

Le canton de Vaud a toujours eu une pratique libérale en matière d'imposition des montants versés pour le service du feu. Ainsi, il renonce déjà actuellement à imposer la solde allouée pour le service du feu, en l'assimilant à une indemnité pour remboursement de frais, et interprète cette notion de solde de manière relativement extensive.

Il lui apparaît en effet important d'encourager les simples citoyens à s'engager dans le service de pompiers de milice.

S'agissant des modèles proposés dans le projet, le Conseil d'Etat préconise d'adopter la troisième variante, à savoir celle décrivant la notion de solde par une définition positive et une définition négative.

Il conviendrait toutefois d'apporter les modifications suivantes au projet :

- S'agissant de la définition négative de la solde, le Conseil d'Etat estime qu'il convient de la limiter à l'entretien et au nettoyage du matériel courant, aux indemnités de fonction et aux forfaits pour cadre.
- Afin d'éviter les abus, il lui semble nécessaire de mettre un plafond à la solde horaire maximale exonérée, par exemple 30 francs l'heure.

Ces recommandations suivent la prise de position d'un groupe de travail comprenant des représentants des communes ainsi que des responsables du service de défense contre l'incendie.

Nous vous remercions d'avoir consulté le Canton de Vaud sur ce projet et prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- OAE
- ACI